



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/29
16 juin 2003



FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarantième réunion
Montréal, 16 - 18 juillet 2003

AMENDEMENTS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DU PNUD

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT DU FONDS

1. Le PNUD demande l'approbation, par le Comité exécutif, d'une somme de 556 066 \$ US au titre des amendements à son programme de travail pour l'année 2003, en plus de coûts d'appui d'agence de 43 385 \$ US.
2. Les activités proposées dans les amendements au programme de travail du PNUD sont présentées au Tableau 1 ci-dessous :

Tableau 1 : Amendements au programme de travail du PNUD

Pays	Activité/Projet	Montant requis (\$ US)	Montant recommandé (\$ US)
I. Préparation de projet			
Burundi	Préparation de projet - Mise à jour du PGF	20 000	20 000
Panama	Préparation de projet - Mise à jour du PGF	15 000	15 000
Total partiel pour la préparation de projet		35 000	35 000
II. Projets de prorogation des institutions :		Tonnes de PAO	
Cuba	Projet de prorogation des institutions : phase IV	12,32	149 066
Nigéria	Projet de prorogation des institutions : phase III	21,49	260 000
Total partiel pour les projets de prorogation des institutions		409 066	409 066
III. Secteur de la réfrigération			
République démocratique du Congo	Programme d'encouragement pour les utilisateurs finals commerciaux et industriels	112 000	[1]
Total partiel pour la réfrigération		112 000	
Total partiel		556 066	
Coûts d'appui d'agence :*		43 385	
Total :		599 451	

*Les coûts d'appui d'agence ont été calculés comme suit : 7,5 pour cent pour la préparation de projet et le renforcement des institutions et 9 pour cent pour la réfrigération

[1] Examiné dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/35

I. Préparation de projet

- (a) Burundi : Préparation de projet - Mise à jour du PGF (20 000 \$ US)

Description du projet

3. Conformément à la Décision 31/48, le PNUD présente une demande visant à mettre à jour le PGF du Burundi. En vertu de la Décision 33/13, cette demande était accompagnée d'un rapport périodique sur l'état des travaux en cours dans les sous-projets approuvés inclus dans le projet de PGF.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

4. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale du projet ci-dessus au niveau de financement indiqué au Tableau 1.

(b) Panama : Préparation de projet - Mise à jour du PGF (15 000 \$ US)

Description du projet

5. À sa 24^e réunion, le Comité exécutif a approuvé un montant de 30 000 \$ US pour la préparation du PGF de Panama. Conformément à la Décision 31/48, le PNUD présente une demande pour l'élément investissement (récupération et recyclage, programme d'encouragement pour utilisateurs finals).

6. En vertu de la Décision 33/13, cette demande était accompagnée d'un rapport périodique sur l'état des travaux en cours dans les sous-projets approuvés inclus dans le projet de PGF.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

7. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale du projet ci-dessus au niveau de financement indiqué au Tableau 1.

II. Projets de prorogation des institutions

a)	Cuba (phase IV)	(149 066 \$ US)
b)	Nigéria (phase III)	(260 000 \$ US)

Description des projets

8. La description des projets de renforcement des institutions pour les pays ci-dessus est présentée à l'Annexe I du présent document.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

9. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale du projet ci-dessus au niveau de financement indiqué au Tableau 1. Le Comité exécutif peut aussi souhaiter présenter d'autres observations aux gouvernements concernés par l'Annexe II du présent document.

Annexe I

PROPOSITION DE PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS

Cuba : Prorogation des institutions

Sommaire du projet et profil de pays		
Agence d'exécution :		PNUD
Montant initialement approuvé :		
	Phase I : juin 1993	172 000 \$US
	Phase II : novembre 1998	114 666 \$ US
	Phase III : juillet 2001	114 666 \$ US
	Total	401 332 \$ US
Montant demandé pour prorogation (\$ US) :		149 066
Montant recommandé pour approbation (\$ US)		149 066
Coûts d'appui d'agence (\$ US)		11 180
Coût total du renforcement des institutions Phase IV pour le Fonds multilatéral		160 246
Montant équivalent de l'élimination des CFC pour la Phase IV du renforcement des institutions de 12,1 \$ US/kg (tonnes de PAO)		12,32
Date de l'approbation du programme de pays		Juin 1993
Consommation de SAO signalée dans le programme de pays (1991) (tonnes de PAO)		327,80
Dernière consommation de SAO signalée (2001) (tonnes de PAO)		530,72
Consommation de base des substances réglementées (tonnes de PAO) :		
a) Annexe A Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)		625,13
b) Annexe A Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)		0
c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		2,68
d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)		0,01
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)		50,48
Plus récente consommation de substances réglementées (tonnes de PAO) :		
a) Annexe A Groupe I (CFC)		504,0
b) Annexe A Groupe II (halons)		0
c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone)		1,32
d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme)		0,1
e) Annexe C Groupe I (HCFC)		10,15
f) Annexe E (bromure de méthyle)		15,24
Montant approuvé pour les projets (\$ US)		3 340 862
Montant décaissé (à avril 2003) (\$ US) :		2 491 817
SAO à éliminer (tonnes de PAO)		136,4
SAO éliminées (jusqu'à avril 2003) (tonnes de PAO)		100,0

1. Les fonds pour les activités suivantes ont été approuvés par le Comité exécutif :

		\$ US
a)	Préparation du programme de pays	16 950
b)	Préparation de projet	266 100
c)	Formation	152 550
d)	Assistance technique (y compris le renforcement des institutions)	772 730
e)	Projets d'investissement	2 132 532
	Total :	3 340 862

Rapport périodique

2. Cuba a ratifié les Amendements de Londres et de Copenhague au Protocole de Montréal, et il lui reste à ratifier ceux de Montréal et de Beijing. Pendant la phase III du projet de renforcement des institutions de Cuba, l'Unité nationale d'ozone (UNO) a poursuivi la mise en oeuvre d'une campagne nationale de sensibilisation du public par le truchement de la télévision, de journaux, de documents de sensibilisation et de présentations publiques. On a revu et amélioré la réglementation grâce à six nouvelles résolutions, et on est à mettre en oeuvre des systèmes d'autorisation et de contingentement efficaces. L'UNO a terminé avec succès la formation de 84 agents de douanes et la formation en bonnes pratiques d'entretien de 1 200 techniciens, et elle coordonne la mise en oeuvre, dans le secteur des aérosols, d'un projet visant à éliminer 30 tonnes de PAO de CFC et d'un projet visant à éliminer la consommation de bromure de méthyle dans le secteur du tabac. Ce projet aidera à réaliser la conformité aux mesures de réglementation pour le bromure de méthyle en 2005. L'UNO a aussi travaillé à la préparation de la conversion de l'usine de fabrication d'inhalateurs à doseur à une technologie sans CFC et de la stratégie des inhalateurs à doseur sans CFC, le deux projets devant être mis en oeuvre pendant la prochaine phase.

3. L'UNO est un organisme indépendant relevant de l'agence de l'environnement du Ministère des Sciences, de la Technologie et de l'Environnement. Le plan d'action du projet de renforcement des institutions est intégré à celui de l'agence de l'environnement qui fait aussi partie du plan du Ministère. Les administrateurs des Bureaux de l'ozone sont en place dans les bureaux régionaux de l'environnement. Ainsi, les activités liées à l'ozone de 15 régions différentes du pays sont intégrées dans les plans de gestion de l'environnement du pays.

Plan d'action

4. L'UNO a prévu une série d'activités à mettre en oeuvre pendant la prochaine phase du renforcement des institutions, notamment la mise en oeuvre des nouvelles résolutions approuvées en matière de récupération et de recyclage, l'utilisation du bromure de méthyle, et les accords volontaires avec les entreprises d'entretien. L'application du système de contingentement, les campagnes de sensibilisation et les activités liées à la dissémination de l'information et à la formation se poursuivront, de même que le suivi des projets en cours ou nouvellement approuvés dans les secteurs des aérosols, de la réfrigération et du bromure de méthyle. En outre, Cuba a l'intention de mettre en oeuvre la conversion de l'usine de fabrication d'inhalateurs à doseur avec CFC et la stratégie nationale de transition vers des inhalateurs à doseur sans CFC. La prorogation des institutions permettra à Cuba de poursuivre ses plans et ses activités afin de respecter ses obligations en vertu du Protocole de Montréal.

Nigéria : Prorogation des institutions

Sommaire du projet et profil de pays		
Agence d'exécution :		PNUD
Montant initialement approuvé :		
	Phase I : mars 1993	300 000 \$ US
	Phase II : juillet 2001	200 000 \$ US
	Total	500 000 \$ US
Montant demandé pour prorogation (\$ US) :		260 000
Montant recommandé pour approbation (\$ US)		260 000
Coûts d'appui d'agence (\$ US)		19 500
Coût total du renforcement des institutions Phase III pour le Fonds multilatéral		279 500
Montant équivalent de l'élimination des CFC en raison du renforcement des institutions Phase III à \$ US12,1/kg (tonnes de PAO)		21,49
Date d'approbation du programme de pays		Juillet 1997
Consommation de SAO signalée dans le programme de pays (1996) (tonnes de PAO)		1 680,1
Latest reported consommation de SAO (2002) (tonnes de PAO)		
Consommation de base des substances réglementées (tonnes de PAO) :		
a) Annexe A Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)		3 650,0
b) Annexe A Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)		285,3
c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		--
d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)		--
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)		--
Latest consommation of substances réglementées (tonnes de PAO) :		
a) Annexe A Groupe I (CFC)		3 286,7
b) Annexe A Groupe II (halons)		412,1
c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone)		140,8
d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme)		31,0
e) Annexe C Groupe I (HCFC)		60,7
f) Annexe E (bromure de méthyle)		2,0
Montant approuvé pour les projets (\$ US)		24 640 202
Montant décaissé (jusqu'à avril 2003) (\$ US) :		10 672 005
SAO à éliminer (tonnes de PAO)		2 143,7
SAO éliminées (à avril 2003) (tonnes de PAO)		1 141,9

5. Les fonds pour les activités suivantes ont été approuvés par le Comité exécutif :

		<u>\$ US</u>
a)	Préparation du programme de pays	783 357
b)	Préparation de projet	554 982
c)	Formation	29 887
d)	Assistance technique (y compris le renforcement des institutions)	1 459 960
e)	Projets d'investissement	21 812 015
	Total :	24 640 201

Rapport périodique

6. Le Nigéria a ratifié trois des quatre Amendements au Protocole de Montréal. Il n'a pas encore ratifié l'Amendement de Beijing. Pendant la phase II du projet de renforcement des

institutions, l'Unité nationale d'ozone (UNO) a participé à la préparation de plans sectoriels pour l'élimination des SAO dans les secteurs de la mousse et de la réfrigération, ce qui a entraîné l'approbation du plan national d'élimination des CFC. Il a organisé, sur les plans de gestion des frigorigènes, un atelier national qui a permis d'obtenir des idées afin de parachever la préparation d'un plan de gestion des frigorigènes qui a été par la suite approuvé par le Comité exécutif.

7. Un programme visant à éliminer d'ici 2002 les SAO dans le secteur du pétrole et du gaz a été entrepris et des mesures ont été prises pour renforcer l'Unité nationale d'ozone et rehausser son efficacité en renforçant trois bureaux zonaux de l'ozone (Lagos, Kano, Port Harcourt).

8. Sur la base des notes présentées par l'Unité nationale d'ozone au gouvernement, ce dernier a ratifié les amendements au Protocole de Montréal. Le pays a aussi, grâce à l'introduction de restrictions à l'importation, réalisé des progrès en matière de prévention des importations d'équipements avec SAO. Les efforts se sont poursuivis afin de sensibiliser le public aux questions de l'ozone, grâce à l'organisation d'une Journée internationale de l'ozone, à la création d'un site Web sur l'Ozone au Nigéria et à la radio et à d'autres programmes de vulgarisation.

9. L'UNO est intégrée à la structure du ministère fédéral de l'Environnement et elle se trouve à la direction d'un département du Ministère. Un Comité consultatif national de l'ozone ayant comme président le Ministre de l'Environnement coordonne et dirige l'ensemble. L'UNO est le secrétariat du Comité.

Plan d'action

10. Pendant la prochaine phase du projet de renforcement des institutions, on prévoit organiser un mini-séminaire afin d'évaluer la première phase du projet de renforcement des institutions ainsi que la formation du personnel afin d'améliorer la performance, un élément essentiel de la mise en oeuvre du plan national d'élimination. Des activités assorties à des mesures en matière de politique seront entreprises afin de promouvoir la réduction of consommation de SAO et d'appuyer le Nigéria afin qu'il respecte ses obligations en vertu du Protocole de Montréal. Ces activités comprennent la mise en oeuvre du plan national d'élimination et du projet final dans le secteur des aérosols, la formation douanière, la formation en bonnes pratiques dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation, la conscientisation du public, la réglementation des importations, et l'utilisation d'équipements de SAO ou à base de SAO.

Annexe II**OPINION DU COMITÉ EXÉCUTIF SUR DES PROJETS DE PROROGATION
DES INSTITUTIONS PRÉSENTÉS À LA 40^e RÉUNION***Cuba*

1. Le Comité exécutif a examiné les informations présentées avec la demande de prorogation des institutions pour Cuba et prend note avec satisfaction que Cuba a présenté au Secrétariat de l'ozone des données pour 2001 qui sont inférieures à la consommation de référence de CFC pour la période 1995-1997, et que Cuba semble pouvoir se conformer au gel en matière de consommation de CFC. Le Comité exécutif prend aussi note que Cuba a pris des mesures importantes afin d'éliminer sa consommation de SAO dans la période couverte par son projet de renforcement des institutions. Plus particulièrement, dans sa présentation, Cuba indique qu'elle a pris qu'elle a pris des mesures importantes, notamment l'organisation d'ateliers de formation sur les bonnes pratiques en réfrigération et la formation douanière, la mise en oeuvre de projets dans les secteurs des aérosols et du tabac, la préparation d'activités dans le secteur des inhalateurs à doseur, et la mise en oeuvre permanente de la campagne nationale de sensibilisation du public dans tout le pays. Cette perspective est encourageante, et le Comité exécutif apprécie énormément les efforts de Cuba visant à réduire la consommation de CFC. Le Comité exécutif reconnaît que Cuba fait face à une période délicate, avec la tâche difficile de se conformer à la réduction de 50 % des substances de l'Annexe A Groupe I, soit atteindre une consommation de 312,5 tonnes de PAO en 2005. Le Comité exécutif a dit s'attendre à ce que, au cours des deux prochaines années, Cuba prenne des mesures pour ratifier les amendements au Protocole de Montréal qui restent et auxquels elle n'est pas encore Partie, soit les Amendements de Montréal et de Beijing, et à poursuivre la mise en oeuvre de ses activités programmées en affichant un progrès exceptionnel, et à soutenir et accroître ses niveaux actuels de réduction en matière de CFC.

Nigéria

2. Le Comité exécutif a examiné l'information présentée avec le projet de renforcement des institutions pour le Nigéria et prend note que, bien que le Nigéria n'ait pas été en conformité durant la période de réglementation 2000 et 2001, le niveau de consommation de CFC pour 2002 était inférieur à celui du niveau du gel pour 1999. Cela est encourageant, car le Nigéria semble être en bonne voie d'être en conformité avec le Protocole de Montréal, et le Comité exécutif s'attend à ce que, avec la mise en oeuvre du plan d'élimination des CFC basé sur la performance approuvé à sa 38^e réunion, le Nigéria continue de demeurer conforme au calendrier de réduction de la consommation de CFC du Protocole de Montréal au cours des prochaines années. Dans son document de présentation, le Nigéria a mentionné un certain nombre d'initiatives qu'il a entreprises, notamment la ratification des Amendements de Londres, Copenhague et Montréal au Protocole de Montréal, les ateliers nationaux sur la préparation du plan de gestion des frigorigènes (PGF) et le programme de pays, la préparation de la base de données locale, l'établissement d'un programme pour l'élimination des SAO dans l'industrie pétrolière et gazière, le renforcement de trois bureaux zonaux de l'ozone au Lagos, Kano et Port Harcourt, l'étude et l'atelier dans les secteurs des halons et des aérosols, les célébrations de la Journée

internationale de l’ozone, la mise en place de restrictions sur les importations pour de vieux équipements fonctionnant avec des CFC, et la création du site Web du Nigéria sur l’ozone. Au cours des deux prochaines années, le pays entend assurer le succès de la mise en oeuvre du plan national d’élimination des CFC approuvé, d’achever la mise à jour du programme de pays, de continuer toutes les activités de conscientisation, de participer activement au programme régional ayant trait au bromure de méthyle, d’assurer le respect des bonnes pratiques dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation, de réglementer l’importation et l’utilisation de l’équipement de SAO et à base de SAO, d’assurer l’amélioration des règlements visant l’importation des SAO. Le Comité exécutif est encouragé par ces initiatives et dit s’attendre à ce que, au cours des deux prochaines années, le Nigéria ait procédé à la mise en oeuvre complète de ces initiatives et d’autres qui sont essentielles à la réduction de sa consommation à des niveaux permettant de respecter les exigences du Protocole de Montréal. Le Comité s’attend aussi à ce que, durant cette période, le Nigéria prenne des mesures pour ratifier l’amendement qui reste au Protocole de Montréal et dont il n’est pas encore Partie, celui de Beijing.

**EXECUTIVE COMMITTEE OF THE MULTILATERAL FUND
FOR THE IMPLEMENTATION OF THE
MONTREAL PROTOCOL
(40th Meeting, 14, 18 July 2003, Montreal)**

**2003 WORK PROGRAMME AMENDMENT
OF THE
UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME**

**Request for Project Preparation and Non-Investment Projects at the
40th Executive Committee Meeting**

21 May 2003

2003 UNDP WORK PROGRAMME AMENDMENT

40th Executive Committee Meeting (14-18 July 2003, Montreal)

A. SUMMARY

UNDP is submitting the following non-investment programmes for consideration at the 40th meeting of the Executive Committee:

Nr	Country	Sector	Project Title	Proposed Budget	Agency Support	ODP	Remarks
1	Cuba	SEV	Institutional Strengthening Extension (phase IV)	149,056	11,180	12.3	Separate Proposal Submitted
3	Nigeria	SEV	Institutional Strengthening Extension (phase III)	260,000	19,500	21.5	Separate Proposal Submitted
4	Congo Br	REF	Incentive programme for the commercial and industrial End - Users	112,000	10,180	3.0	Separate Proposal Submitted
				521,056	40,860	36.8	

In addition, UNDP is submitting the following three additional requests for Project Preparation:

Nr	Country	Sector	Project Title	Proposed Budget	Agency Support	ODP	Remarks
1	Burundi	REF	Project Preparation RMP-Update	20,000	1,500	-	SEE BELOW
2	Panama	REF	Project Preparation RMP-Update (investment components)	15,000	1,125	-	SEE BELOW
			GRAND TOTAL	35,000	2,625	-	-

B. REQUESTS FROM ABOVE TABLES THAT WERE NOT SUBMITTED SEPARATELY.

Submission of Project Preparation Request for the investment components of the RMP updates of Burundi and Panama:

UNDP has received requests from the Governments of Burundi and Panama to assist them with the update of their Refrigeration Management Plan. In the case of Burundi the Update will be prepared by UNDP only, and a progress report for the first phase of this RMP is being submitted. In the case of Panama, the Update will be prepared with UNEP, and the Governments of this country have submitted an RMP Progress Reports through UNEP for the consideration of the Executive Committee at its 40th Meeting. The RMP updates will assist the governments of these countries in developing a strategy to determine remaining needs in the sector in order to eliminate remaining ODS consumption in accordance with the targets of the Montreal Protocol.